# Kenya : accusées de sorcellerie, quatre femmes, âgées de 57 à 83 ans, ont été lynchées et brûlées par des villageois

29/10/2021 à 10h45




> *Lynching Witchcraft Probe:*
> *Three more people arrested over killing of people suspected of witchcraft #Tonight@YvonneOkwara pic.twitter.com/ZvClw0fENU*
>
> *— Citizen TV Kenya (@citizentvkenya) October 28, 2021*

Quelques jours après l'assassinat de l'athlète Agnes Tirop, un nouveau drame choque le Kenya. Accusées de sorcellerie, quatre femmes, âgées de 57 à 83 ans, ont été lynchées par une foule de villageois dans le comté de Kisii, dans le sud-ouest du pays, le 17 octobre. Leur crime ? Les *"mamies"*, comme les surnomment certains médias kényans dans un mélange de respect et d'affection, auraient *"ensorcelé"* un adolescent. *"En quelques minutes, elles ont été brûlées jusqu'à être méconnaissables, leurs maisons ont été réduites en cendres et du bétail appartenant à l'une d'entre elles a été vendu"*, rapporte The Standard.

Quatre suspects accusés d'avoir lynché quatre personnes pour sorcellerie présumée à Marani, dans le comté de Kisii, seront placés en détention provisoire pendant 10 jours pour permettre l'achèvement de l'enquête.




Les suspects

Le quadruple meurtre n'est qu'*"une statistique qui vient s'ajouter au nombre grandissant de femmes âgées victimes de la justice populaire après avoir été accusées de pratiquer ce que les villageois appellent la 'magie noire' dans les comtés de Kisii et Nyamira"*, déplorait le quotidien kényan dans son premier compte rendu des faits.

## Une loi sur la sorcellerie

*"Nous ne pouvons pas avoir une société qui croit en la sorcellerie et la justice populaire"*, a déclaré le commissaire adjoint du sous-comté de Manari, Patrick Muriira, cité par *The Standard*, juste après le drame. *"Personne n'a le droit d'accuser quelqu'un d'autre d'être une sorcière. Si vous avez le sentiment que quelqu'un vous a fait du tort, signalez-le et*

*nous nous en occuperons”,* complète le responsable, qui évoque un crime “*inacceptable de nos jours*” dans *The Nation*.

Accuser quelqu’un de sorcellerie est passible de cinq ans de prison au Kenya.

Courrier International / The Star